COMMUNIQUÉ DE **presse**

Puteaux, le 21 septembre 2012

INDUSTRIES CHIMIQUES
NEGOCIATION DES SALAIRES MINIMA

Lors de la réunion paritaire du 20 septembre 2012, l'Union des Industries Chimiques (UIC) et les Fédérations associées ont proposé aux organisations syndicales d'augmenter, via la réévaluation du coefficient de calcul du complément de salaire, les salaires minima de la catégorie « *ouvriers / employés* » (Avenant I) de manière dégressive de 1,2% (pour le 1er coefficient, 130) à 0,2% (pour le coefficient 205). Cette mesure permettrait de situer ces salaires minima à un niveau au moins égal à celui du Smic tout en conservant une progressivité de la grille des salaires.

Un accord est proposé à la signature des organisations syndicales de salariés jusqu'au 26 septembre 2012 pour une entrée en vigueur au 1er octobre 2012. Les partenaires sociaux se retrouveront, quoiqu'il en soit, le 21 novembre prochain dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire afin d'arrêter la politique salariale de la branche pour l'année 2013.

« Cette proposition d'actualisation des salaires minima de branche des industries chimiques s'inscrit dans la continuité de notre dialogue social » déclare Laurent Selles, Directeur des Affaires sociales de l'UIC.

L'Union des Industries Chimiques (UIC) a pour mission de promouvoir l'industrie chimique en France et en est le porte-parole. L'industrie chimique en France est le 2e producteur européen, le 5e producteur mondial. Avec un chiffre d'affaires de 86,7 milliards d'euros en 2011 et 156 523 salariés, elle est un des tout premiers secteurs industriels en France.

UIC – contacts presse

Hélène MEJEAN - Directeur de la Communication - UIC - 01.46.53.11.65 / 06.71.06.72.49 - hmejean@uic.fr

Fanny MILCENT-BAUDOIN - ACCOM'S - 01.70.74.11.14 / 06.80.14.31.69 - fannymilcent-baudoin@accoms.eu

union des industries chimiques UIC